

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [odessa-pilon-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/76d9e15eed3fc4051f363dd0>

Date d'obtention : 2026-02-19 20:21:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de bien suivre les instructions de la trousse. En aucun cas, il ne faut regarder les images. En suivant les questions, l'intervenant va pouvoir se faire une image claire de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un meilleur accompagnement auprès des jeunes concernant les échanges sexto. Adapter et uniformiser mes interventions en conséquences des besoins de l'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Dès qu'un élève me mentionne les éléments qui concernent des échanges sexto, je vais prendre le temps de sortir la trousse pour bien intervenir auprès de l'élève qui vit ce genre de situation.